

LA JUSTICE INTERNATIONALE AUJOURD'HUI

30-31 MAI 2008

ADIF/AIJD

*(Association pour la défense du droit international humanitaire, France)
(Association internationale des juristes Démocrates, et Droit solidarité)*

Cité Universitaire de Paris, Maison Internationale

Le Tribunal Pénal international pour le Rwanda : Un modèle pour la justice internationale ou impunité judiciaire du vainqueur ? ©

Prof. Peter Erlinder¹

*C'est injuste que la politique sape notre travail. Cela me fait du mal
de voir que l'on parvient à bafouer le principe de la justice
internationale...²*

Carla Del Ponte, ancien Procureur du TPIR (2003).

Introduction

Le Tribunal Pénal international pour le Rwanda a été créé à la fin de l'année 1994 par le Conseil de Sécurité de l'ONU avec mandat de poursuivre tous les crimes internationaux commis au Rwanda en 1994. A la différence des Tribunaux de Nuremberg et Tokyo mis en place par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, le TPIR et le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie (ICTY) ont été créés par le Conseil de Sécurité bien que les circonstances de leur création

© Prof. Peter Erlinder, Mai 2008

¹ Président de l'ADAD-TPIR (Association des Avocats de la Défense), Arusha, TZ; Conseil Principal, *Procureur c. Ntabakuze* (TPIR Procès Militaire-I); Ancien-Président, National Lawyers Guild, New York, NY; Prof. de droit, Wm. Mitchell College of Law, St. Paul, MN.

² Hartmann, *Paix et châtimeur ; les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales* (Flammarion, Paris, 27 septembre 2007), p. 271-72 : « *C'est injuste que la politique sape notre travail. Cela me fait du mal de voir que l'on parvient à bafouer le principe de la justice internationale parce que Kagame a signé l'accord bilatéral [sur le CPI avec les États-Unis]* »

soient controversées³. En tant que Tribunal européen, le TPIY a été observé de près et critiqué et je ne tenterai pas de donner ma propre critique au cours de cet article.

Cependant, le TPIR a été moins rigoureusement couvert par la presse occidentale et moins régulièrement suivi et étudié par les universitaires légistes. Ceci a eu comme résultat que cette entreprise de l'ONU est presque inconnue du monde et que par conséquent il a été relativement facile de l'ignorer ou de le mal décrire. Mon objectif consiste à soulever la notoriété des manipulations politiques manifestes qui ont transformé le Tribunal pour le Rwanda en un instrument des grandes puissances pour leur politique étrangère plutôt qu'un exemple à suivre par la justice internationale. Cet exposé fait référence aux documents introduits en preuve devant le TPIR mais qui n'ont pas été largement commentés ~~rappor~~tés [dans la presse] ainsi qu'aux récentes révélations faites par l'ancien Procureur en chef du TPIR, Carla Del Ponte, qui fut évincée du son poste au TPIR en 2003 après avoir publiquement recommandé que les deux parties au conflit au Rwanda devraient répondre des crimes connus sous le nom de « génocide rwandais » de 1994.

Au cours de ses treize ans d'existence, le Bureau du Procureur du TPIR (OTP) a été fortement critiqué pour sa lenteur dans la poursuite qui peut s'expliquer soit par l'incompétence, soit par le résultat d'une enquête particulièrement difficile ou

³ Que le Conseil de Sécurité ait vraiment le mandat de créer les tribunaux en vertu du Chapitre 7 – les pouvoirs de « faire respecter la paix » sont des questions qui se posent pour le TPIR et le TPIY et qui constituent une source de controverses.

soit par les défis au niveau de la preuve⁴. Les curriculums des anciens Procureurs du TPIR-TPIY, à savoir : l'Honorable Richard Goldstone, l'Honorable Louise Arbour et Madam Carla Del Ponte (qui a été retenue pour rester Procureur en chef du TPIY même après avoir été évincée de son poste au TPIR en automne 2003), suggèrent que la compétence n'a pas été l'obstacle principal. Cependant, la preuve actuellement bien établie au sujet des crimes commis au Rwanda en 1994 par les vainqueurs de la guerre, la suppression par Madame Arbour, en 1997, des enquêtes sur les crimes commis par les vainqueurs⁵ ainsi que la mise à l'écart de Madame Carla Del Ponte en 2003 pour avoir suggéré que les deux parties avaient commis des crimes⁶ soulèvent la possibilité que le Bureau du Procureur du TPIR a un difficile défi de réécrire l'histoire pour justifier sa poursuite contre une seule partie au conflit au Rwanda.

A la différence du TPIY qui a apporté des charges contre chacune des protagonistes (avec l'exception notable des forces de l'OTAN), seuls les membres de l'ancien gouvernement rwandais et des anciennes forces armées rwandaises sont parmi les accusés du TPIR. Maintenant il est prévu que le TPIR termine ses procès en première instance avec fin 2008⁷ et en appel en 2010.

Mais le Procureur qui a remplacé Madame Carla Del Ponte a proposé le transfert

⁴ Les récentes révélations montrent que la tâche du Procureur du TPIR a été rendue difficile par la nécessité de remanier l'histoire de la guerre au Rwanda et les poursuites conséquentes de manière tout à fait incohérente par rapport à la preuve montrant que le récit du Rwanda sur lequel les poursuites du TPIR se sont basées a été compliqué par les besoins politiques à l'origine de l'impunité des vainqueurs de la guerre au Rwanda. Voir références Del Ponte et Hartmann, *Infra*.

⁵ Voir, *infra*.

⁶ Voir, *infra*.

⁷ Cependant, l'Agence Hironnelle du 27 mai 2008 a rapporté que le Président du TPIR, Dennis Byron plaidera dans son rapport au Conseil de Sécurité que la « stratégie de fin de mandat » n'est pas réaliste.

des détenus du TPIR au Rwanda malgré les conclusions de Del Ponte et le fait que les membres du gouvernement rwandais aient été accusés de crimes de guerre et de génocide par la justice de deux pays européens dont l'un est membre du Conseil de Sécurité⁸.

Étant donné le mandat du TPIR (c-à-d : poursuivre tous les crimes commis au Rwanda), ceci constitue un véritable et extraordinaire ensemble de circonstances : ou bien la guerre du Rwanda est la seule guerre dans l'histoire où un seul protagoniste a commis des crimes pendant la guerre (une proposition au sujet de laquelle les documents, auparavant non publiés et qui sont cités en référence, soulèvent des doutes) ... ou le TPIR a été manipulé pour des raisons politiques pour garantir l'impunité à l'un des protagonistes favorisé pendant la guerre pour devenir présentement un tribunal des vainqueurs comme ceux qui ont été mis en place après la seconde guerre mondiale⁹.

Grâce à l'accès aux documents de l'ONU et du gouvernement américain que la Défense au TPIR a pu introduire en preuve, il se développe un autre récit

⁸ Le TPIR a dernièrement accepté le Rwanda comme lieu de transfert possible malgré les actes d'accusation établis récemment contre les figures dirigeantes du gouvernement rwandais pour les crimes commis en 1994. Voir les actes d'accusation du juge Bruguière (France, novembre 2006) et du juge Andreu (Espagne, février 2008). *Voir aussi* commentaire de l'auteur, "The Great Rwanda Genocide Coverup" February 18, 2008, "Different Justice at the Rwanda War Crimes Court," March 10, 2008, JURIST website, (U of Pittsburgh, U.S.) Cependant la demande du Procureur aux fins de transfert de l'Affaire le *Procureur c. Munyakazi* a été rejetée par l'une des Chambres du TPIR, le 29 mai 2008.

⁹ En effet, les Tribunaux de Nuremberg et de Tokyo n'ont pas pris en compte le bombardement de Dresden ou de Tokyo, et encore moins des armes atomiques utilisées sur les civils à Hiroshima et Nagasaki. Décrire la nature de ces actes en tant que « crimes » est en dehors du champ de cet article. Cependant, la commission des crimes par tous les participants à la deuxième guerre mondiale est un fait incontestable mais la justification de leur commission est une autre question.

confirmant les observations de l'ancienne Procureur Madame Carla Del Ponte juste avant son éviction du TPIR suite à sa suggestion de poursuivre l'APR :

*C'est injuste que la politique sape notre travail ...*¹⁰

La preuve de la Défense devant le TPIR : Le vrai récit de la guerre au Rwanda

Il n'y a aucun doute qu'une violence extrême a ravagé le Rwanda pendant les trois derniers mois d'une guerre qui a duré quatre années dans ce pays¹¹. Cette guerre a opposé les Forces armées rwandaises (FAR) et le gouvernement rwandais parlant kinyarwanda et français, soutenus par la France et certains gouvernements africains, à une force d'invasion composée largement d'expatriés rwandais parlant le Swahili et l'anglais et des membres de l'Armée de Résistance Ougandaise. Cette force d'invasion est connue sous le nom de l'Armée Patriotique Rwandaise (RPA). Entre 20% et 30% de l'Armée Ougandaise qui a déposé Milton Obote en faveur de Yoweri Museveni en 1986 étaient composés de Rwandais dont les parents étaient membres de l'élite au pouvoir qui avaient quitté le Rwanda plus de 20 ans auparavant. Le Rwanda a obtenu son indépendance de la Belgique au début des années 1960. Les membres de l'élite monarchique tutsi au pouvoir ont quitté le pays lorsque la monarchie a été

¹⁰ Hartmann, *Paix et châtime*nt ; les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales (Flamarion, Paris Septembre 27, 2007), p. 271-72: Mme. Hartmann rapporte les échanges de 2003 entre Mme Del Ponte et Iqbal Riza, le premier assistant à Kofi Annan, en 1994, au Département des Opérations de Maintien de la Paix.

¹¹ Pour les besoins de cet article, ce bref rappel historique a été fait à partir d'un récit plus détaillé dans le livre de l'auteur sur le TPIR et la guerre au Rwanda à paraître prochainement. Pour la description de la guerre dans la perspective d'un ancien officier du FPR/APR, voir Militaire-I exhibit DNT 218, Ruzibiza, *Rwanda l'Histoire Secrète*, (Paris, 2005)

remplacée par la République dominée par la masse paysanne « Hutu » formant plus de 85% de la population en ce moment là et aujourd'hui¹².

La preuve introduite devant le TPIR montre qu'entre 1990 et 1994, les actions militaires de l'APR au Rwanda ont été soutenues par le flux ininterrompu de matériel et d'armes venus du territoire ougandais¹³. Pendant ce temps, elle n'a eu qu'un soutien insignifiant de la part des populations Hutu et Tutsi du Rwanda. En septembre 1994, l'Amnesty International a rapporté qu'il avait reçu beaucoup de rapports sur les atrocités commises dans les zones sous le contrôle de l'APR mais qu'il n'a pas été en mesure de confirmer nombreux d'entre eux parce que l'APR a interdit l'accès à ces zones aux journalistes et observateurs des droits de l'homme non escortés par ses soldats¹⁴.

Dès février 1993, l'APR a démontré une supériorité militaire dans l'attaque au cours de laquelle il a failli prendre Kigali¹⁵. La présence des militaires français et coopérants belges à Kigali ont dissuadé l'assaut final. En mars 1993, un cessez-le-feu a été signé et suivi de négociations et d'un accord de partage du

¹² La NRA de l'Ouganda, sous Yoweri Museveni, a chassé le socialiste Milton Obote en 1986, après la guerre pour le pouvoir qui a fait au moins 300,000 victimes parmi les civils entre 1981 et 1985. Voir, Mamdani, *When victims become killers*, (Kampala, Fountain 2001) et Waugh, *Paul Kagame and Rwanda*, (McFarland, USA 2004). En 1996 et encore une fois en 1998, les armées combinées de l'Ouganda et du Rwanda ont envahi l'Est du Congo et établi un contrôle de facto sur les ressources économiques importantes de cette région. Kigali et Kampala sont devenues les comptoirs de commerce de l'or, de diamant et d'autres pierres précieuses qui sont en train d'être actuellement exportées à travers ces deux pays plutôt que *via* l'embouchure du fleuve Congo comme auparavant. Voir, Rapport des Experts sur le Congo, 2003 et références, *infra*.

¹³ Les témoignages devant le TPIR par les anciens officiers de l'APR ont identifié plusieurs caches d'armes et munitions de 200 à 300 tonnes dans la zone du Rwanda contrôlé par l'APR dont la plus grande quantité a été délivrée après février 1993, période où l'APR a démontré sa supériorité militaire, (voir Lt. Abdul Ruzibiza 9 et 10 mars 2006, et les autres).

¹⁴ Voir notes et Rapport d'Amnesty International de septembre 1994, *infra*.

¹⁵ TPIR Militaire-I Exhibit DB 71 : La supériorité militaire de l'APR a été documentée par le Gén. Dallaire en septembre 1993 dans son Rapport de Reconnaissance introduite en preuve devant le TPIR.

pouvoir appelé l'Accord d'Arusha¹⁶. Il aurait résulté de ce compromis politique que la branche politique de l'APR, le Front Patriotique Rwandais (FPR) accepte un rôle minoritaire dans un gouvernement d'union¹⁷.

Le 6 avril 1994, les dernières dispositions de mise en place du gouvernement de transition avaient été approuvées par tous les partis rwandais (à l'exception du FPR). Tous les pays voisins du Rwanda ainsi que les USA, la France, la Belgique et le Nonce apostolique ont assigné au FPR, la branche politique de la force d'invasion (RPA), un rôle minoritaire qui excédait le nombre de ses supporters identifiables parmi la population¹⁸. Ainsi, l'APR/FPR faisait face à l'option d'accepter un statut politique minoritaire alors qu'il avait démontré sa supériorité militaire et sa capacité de prendre tout le pouvoir par la force.

L'Ambassadeur américain nouvellement arrivé au Rwanda, M. Rawson, s'attendait à ce que le Président Habyarimana annonce le compromis final dès son retour de la conférence de Dar es Salam sur les problèmes dont faisait face le Burundi depuis l'assassinat du premier Président Hutu burundais, en octobre 1993 (suite à l'assassinat du Président Ndadaye par les éléments de l'Armée burundaise exclusivement tutsi et les tueries massives des civils hutu au Burundi, environ 350,000 réfugiés entrèrent au Rwanda vers la fin de l'année

¹⁶ Les Accords d'Arusha ont été signés en août 1993.

¹⁷ La conséquence politique de la reprise de la guerre fut que le FPR devint le parti politique qui dirigea le pays à cause de sa supériorité militaire réalisée en février 1993 et démontrée de façon concluante en avril-juillet 1994.

¹⁸ Le dernier point de désaccord était l'inclusion du parti « anti-Tutsi » CDR au cas où il acceptait de modifier sa position tel que requis par les Accords d'Arusha. Au 1^{er} avril 1994, la CDR avait accepté les conditions imposées par le processus d'Arusha ; tous les partis, à l'exception du FPR, avaient accepté que le CDR soit admis à participer au gouvernement de transition à base élargie.

1993, ce qui a déstabilisé davantage le Rwanda)¹⁹. Le Président Habyarimana du Rwanda et le nouveau Président du Burundi voisin ainsi que les chefs militaires rwandais et l'équipage français furent tués dans l'attaque par missiles contre l'avion du Président à l'approche de l'aéroport de Kigali.

La guerre qui a déjà duré quatre ans au Rwanda reprit après cet assassinat manifeste et le refus du FPR de se conformer à la continuation du cessez-le-feu que les forces en défensive (FAR) ont, par la suite, constamment demandé presque chaque semaine tel que le révèlent les documents de l'ONU. Les FAR affirmaient qu'elles n'avaient pas la capacité de se défendre contre l'APR et de faire cesser les massacres de civils ; cette évaluation est soutenue par les documents de l'ONU et du gouvernement des États Unis²⁰. Pendant que la période des 100 jours est habituellement appelée « génocide rwandais », les documents de l'ONU et des États Unis récemment rendus publics montrent clairement que les tueries désignées comme « génocide » n'ont pas pris fin avec le changement du gouvernement à Kigali en juillet 1994 et qu'elles sont, selon toute vraisemblance, de la responsabilité des deux parties au conflit²¹.

Cette horrible réaction à la mort du Président rwandais n'était pas imprévisible. Des tueries massives de civils avaient suivi l'assassinat du Président du Burundi par les militaires Tutsi de ce pays seulement six mois plutôt

¹⁹ TPIR Militaire-I Exhibit DNT 121: April 1, 1994 Code Cable from U.S. Ambassador Rawson in Kigali to U.S. Embassy in Kampala Uganda

²⁰ Le télégramme du 28 mars 1994 de la part du Gén. Dallaire décrit les Gendarmes des Forces armées rwandaises comme étant complètement non-opérationnels suite à la longue guerre et incapables de régler les problèmes ordinaires d'ordre et, encore moins, de violence massive accrue comme ce qui était arrivé au Burundi après l'assassinat du Président de ce pays.

²¹ Voir références *infra*.

(à la fin du mois d'octobre 1993) et même l'Ambassadeur américain, Robert Flaten, témoignant devant le TPIR, a affirmé qu'il a mis en garde Kagame et Habyarimana, en novembre 1993, sur le fait que les massacres semblables à ceux du Burundi surviendraient au cas où l'une ou l'autre des parties en conflit reprenait la guerre²². Aussi, Prudence Bushnell, chargée de l'Afrique au Département d'État américain, a déclaré dans la nuit du 6 avril 1994 à Washington DC (c'était déjà le 7 avril à Kigali), que les tueries massives allaient probablement se produire dans les deux pays à savoir le Rwanda et le Burundi, en réaction à l'assassinat des deux Présidents et cela sans faire aucunement allusion à une planification à l'avance de la violence ethnique²³. Cette violence massive avait déjà eu lieu à plusieurs occasions au Burundi avant octobre 1993 au cours des décennies précédentes alors qu'au Rwanda il y avait une paix relative²⁴. Les tueries entre les civils étaient une conséquence prévisible de la reprise de la guerre au Rwanda (c-à-d crimes de guerre ou crimes contre l'humanité), non pas à cause de la planification de tueries de civils pour des raisons ethniques (c-à-d génocide).

²² TPIR Militaire-I, Témoignage de l'Ambassadeur américain au Rwanda 1990-1993, Robert Flaten, juillet 2006. (il est important de noter que, lors d'une conférence patronnée par le Révérend Jesse Jackson pendant l'été 2007 à Chicago, après que l'Ambassadeur Flaten ait recommandé, en compagnie de Paul Rusesabagina, le héros du film « *Hôtel Rwanda* », la Commission Vérité et Réconciliation, il a été publiquement accusé, par l'Ambassadeur du Rwanda aux USA, d'avoir été un « trafiquant d'armes pour les Hutus » en 1994 – *auteur*).

²³ TPIR Militaire-I Exhibit DNT 315. avril 7, 1994 Télégramme de l'Amb. Prudence Bushnell: "si, comme cela apparaît, les deux Présidents ont été tués, il est fort probable que la violence massive pourrait éclater dans les deux pays, et particulièrement si il est confirmé que l'avion a été abattu ».

²⁴ Les massacres de plusieurs centaines de milliers de civils Hutu après l'assassinat du Président Ndadaye en octobre 1993, ainsi qu'en 1972 et 1988. Voir Lemarchand, "Managing Transition Anarchies, Rwanda, Burundi and South Africa," *Journal of Modern African Studies*, Vol. 32, No. 4 (déc. 1994) et plusieurs autres sources.

L'ancien Ambassadeur Flaten a également déclaré lors de son témoignage qu'il n'a pas eu d'information crédible qu'il y avait un plan mis en place par le gouvernement Habyarimana ou l'armée ou un autre groupe dans le pays d'exécuter un génocide planifié. De plus, il a ajouté que dans un petit pays comme le Rwanda, particulièrement un pays avec un gouvernement multipartite, il était extrêmement improbable qu'un tel plan soit maintenu secret. Il a témoigné que, durant son mandat au Rwanda (1990-1993) ou celui de son successeur, l'Ambassadeur Rawson, il n'a reçu aucun rapport de la part des services de renseignement belge, français ou américain à l'effet qu'un tel plan avait même été discuté.

L'Armée Patriotique Rwandaise (APR) dirigée par l'ancien chef du service de renseignement ougandais, Paul Kagame, a conquis l'Est du pays, soit 1/3 du Rwanda le 20 avril²⁵, au cours d'une manœuvre de « blitz-krieg » bien orchestrée tandis que la capitale Kigali est tombée sous son contrôle en mi-juillet 1994. Mais, les documents récemment révélés montrent que, dès le 17 mai 1994, le HCR avait des rapports détaillés sur les tueries massives par l'APR dans la partie sud-est du Rwanda qu'elle contrôlait depuis presque un mois²⁶ :

“La présence du FPR à la frontière et au-delà de la frontière ... pose des préoccupations sérieuses de sécurité ... les extraits suivants proviennent du rapport du HCR à Ngara ... établi le 14 et 15 mai :

²⁵ Une campagne soutenue comme celle menée par le FPR indique une planification et organisation, à l'avance, de matériel et de support logistique.

²⁶ TPIR Militaire-I Exhibit DNT 259. May 17, 1994 Rapport du HCR sur les tueries au pont de Rusumo vers la Tanzanie sur la rivière Akagera, dans le Sud Est du Rwanda. Cette preuve a été versée au dossier devant le TPIR par la Défense de Ntabakuze, et NON par le Procureur (c'est moi qui souligne).

- Dans la commune de Rusumo, secteur Kigarama, le FPR ... a appelé pour une réunion de sécurité. «Ceux qui ne se sont pas présentés volontairement à ces réunions ont été forcés d'y participer. A l'école, les gens ont été liés ensemble trois par trois –femmes – enfants et poignardés. Les corps ont été chargés dans des camions et jetés dans la rivière Akagera ...
- Dans ... les secteurs Nyamugari, Gisenyi et Nyarubuje, le FPR est venu à 05h00 ... les villageois ont été pris et emmenés à la rivière par camions. Personne n'est revenu. Les réfugiés de la région ont vu des gens être liés ensemble et jetés dans la rivière. Il semble que les armes sont utilisées seulement si quelqu'un tente de s'évader ...
- Dans ... le secteur Musaza ... le FPR a lancé plusieurs attaques sur le village et sa population. Le 13 mai, 40 soldats ... ont encerclé le village. Les villageois ont été rassemblés dans des maisons auxquelles on a mis le feu. Un témoin direct a vu 20 personnes brûlées de cette façon. Dix villageois ont été jetés dans une latrine qui a été ensuite remplie de terre. Interrogés par un officiel du HCR sur le terrain, les réfugiés ont répondu que le FPR ne se préoccupait pas si les villageois étaient Hutu ou Tutsi ...
- Le 15 mai ... un groupe de personnes a été observé en train de courir en fuyant 20 à 35 soldats ... Certains fuyards se sont jetés dans la rivière. Une de ces personnes s'est noyée. Les soldats ont rassemblé un groupe de civils et l'a emmené ...
- Un groupe d'employés de la CICR a écrit à son Bureau : « les choses deviennent très graves ici à la frontière ... Chaque jour il y a de plus en plus de corps dans la rivière et la plupart d'entre eux sans têtes ; le nombre est entre 20 à 30 chaque 30 minutes ...
- Nous pensons que seule la frontière de la Tanzanie ... est ouverte aux réfugiés – la frontière du Zaïre leur est fermée ; ... au Burundi ils sont indésirables à cause de la présence du FPR et de l'instabilité ... les atrocités du FPR à l'autre côté de la rivière forcera les gens à se réfugier....
- Ici nous serons débordés ; à moins que quelqu'un fasse quelque chose contre le carnage, les atrocités, les massacres au Rwanda”.

En août 1994, le HCR a reçu le rapport indépendant sur les droits de l'homme seulement pour les zones contrôlées par le FPR/APR avant, pendant et après la guerre²⁷. Le rapport appelé « Rapport Gersony »²⁸ sur les tueries

²⁷ Voir, TPIR Militaire-I Défense Exhibit DNT 258:

Amnesty International, Rwanda: *Rapport sur les tueries et enlèvements par le Front Patriotique Rwandais; avril-août 1994, 20 octobre 1994:*

- 1. Introduction:

Amnesty International est au courant depuis des années que le FPR surveille et contrôle les mouvements des étrangers dans les zones sous son contrôle. Les journalistes et les représentants des organisations humanitaires ont rarement parlé aux citoyens rwandais sous le contrôle du FPR sans qu'un officiel du FPR ne soit présent. Ceci a fait qu'avant que le nouveau gouvernement ne prenne le pouvoir le 19 juillet 1994, des informations très limitées sur les abus du FPR ont pu être collectées et publiées. Cependant, Amnesty International a reçu plusieurs rapports sur les violations des droits de l'homme commises par l'APR depuis le début de la guerre au Rwanda en octobre 1990. Ces rapports faisaient état des centaines de tueries délibérées et arbitraires ou d'éventuelles exécutions extrajudiciaires et des disparitions ... des rapports sur les cas de partisans civils du FPR auxquels celui-ci donnait autorisation de tuer leurs opposants ...

²⁸ TPIR Exhibit DNT 260A:

New York Times, 5 août 1994 : Bonner, Raymond, "Les Rwandais disent que les vainqueurs tuent ceux qui retournent dans le pays"

KADUHA, Rwanda, le 4 août ...Récemment, après que le nouveau gouvernement de Kigali ait annoncé qu'il était sans danger de rentrer, quelques-uns ont essayé. Et maintenant ils sont en train de revenir dans les misérables camps de réfugiés avec des rapports que quelques Hutu qui retournent dans leurs villages sont en train d'être tués par les villageois tutsi et les soldats du Front Patriotique Rwandais... Dans des interviews séparées, d'autres Hutu, hommes et femmes ...ont donné des récits similaires de gens ligotés et emmenés par les soldats du Front Patriotique Rwandais et d'hommes, femmes et enfants tués au retour dans leurs villages ... il y a des rumeurs persistantes d'atrocités par le FPR mais pas de confirmation jusqu'à présent. Mais deux rapporteurs qui ont passé plusieurs heures par jour en interviewant séparément les réfugiés ont trouvé leurs récits crédibles.

New York Times, 28 septembre 1994 : Bonner, Raymond "L'ONU arrête le retour des réfugiés rwandais"

GENEVA, Sept. 27 – « dans le revirement clair de sa politique, l'ONU a arrêté d'encourager les réfugiés rwandais et est même en train de refuser d'assister ceux qui souhaitent rentrer dans leur pays parce que le nouveau gouvernement du Rwanda, dominé par les Tutsi, a tué des milliers de Hutus ... le rapport concluait qu'il y a un *modus operandi* de tueries et persécutions par les soldats du Front Patriotique Rwandais 'visant les populations Hutu'... le rapport était basé sur les enquêtes menées pendant cinq semaines avec des interviews de 300 Rwandais originaires de 41 des 145 communes du Rwanda et 9 camps de réfugiés ».

massives commises par le FPR, remis à Kofi Annan et aux autres hautes personnalités de l'ONU, a été confirmé par les rapports publics de Human Rights Watch²⁹ et d'Amnesty International³⁰ depuis septembre 1994. Un mémorandum du sous-secrétaire d'État pour l'Afrique, Mr. George F. Moose, pour « le Secrétaire » (Secrétaire d'État, Warren Christopher sous le Président Clinton) rapporte le briefing du 17 septembre 1994 :

Une équipe d'enquêteurs ayant passé les mois de juillet et d'août au Rwanda (c-à-d auteur - Gersony) a rapporté des violations systématiques des droits de l'homme par les forces du gouvernement rwandais (c-à-d auteur FPR) y compris les tueries systématiques – dans le sud et sud-est du pays. L'équipe a conclu que le gouvernement (auteur FPR) est au courant de ces

Le Monde, 10 octobre 1994.

“Rwanda: Un rapport confidentiel faisant état de la mort de 30,000 Hutus – La controverse persiste sur les allégations du HCR (RAPPORT GERSONY)”.

Voir aussi, TPIR – Témoignage de l'ancien Ministre des Affaires Étrangères, Jean Marie Ndagijimana, Novembre 2006 et documents y relatifs.

²⁹ TPIR Militaire-I Défense Exhibit DNT 261:

Human Rights Watch, *Absence de poursuite, les tueries continuent*, Septembre 1994:

- Tueries, Arrestations et disparitions des Accusés, p. 3
- *A la paroisse de Kivumu ...les prêtres ont été évacués par les soldats du FPR arrivés sur place pour s'y installer. Lorsque les prêtres sont revenus en juillet, ils ont trouvé un nombre considérable de corps. Apparemment, les victimes dont les bras avaient été pliés avaient été rassemblées pour interrogatoire par les soldats et avaient été battu à mort. Les prêtres organisèrent l'enterrement de ces corps dans trois grandes fosses communes qui ont été localisées et photographiées par Human Rights Watch/Africa.*
- *Le 13 juillet, dans la ville de Butare au Sud du pays, les soldats du FPR ont rassemblé plusieurs centaines de personnes déplacées ... la majorité des hommes présents sinon tous ont, depuis lors, disparu. Les hommes furent détenus à l'École Vétérinaire ... les témoins ont déclaré que les bruits de gens en train d'être tués ont été entendus pendant deux jours dans le bois se trouvant tout près de l'École.*
- *(autres nombreux exemples inclus dans le rapport)*
- Les tueries de civils par FPR pendant la guerre, p. 5

³⁰ Voir note 27 ci-haut

- 2. Tueries arbitraires et délibérées par l'APR, p. 3.
- 3. Enlèvements et « disparitions » par l'APR, p. 8.

représailles contre les civils Hutu et pourrait avoir pris des sanctions ...

Sur base des interviews avec les individus parmi les réfugiés, l'équipe du HCR a conclu que des tueries systématiques étaient devenues visibles. Le FPR organisait des meetings des personnes déplacées pour discuter de la paix et la sécurité. Une fois les déplacés rassemblés, les soldats du FPR surgissaient et les tuaient. En plus de ces massacres, l'APR faisait des fouilles maison par maison pour y débusquer des individus cachés dans les camps. Les victimes étaient généralement tuées par des houx, massues, machettes et par le feu. Cependant. Les hommes âgés de 18 à 40 étaient les plus exposés mais aussi les jeunes et les vieux n'étaient pas épargnés. L'équipe estimait que l'APR et les forces supplétives composées de civils Tutsi avaient tué plus de 10.000 civils Hutus par mois, l'APR étant responsable de 95% des tueries (c'est moi qui souligne)

*L'équipe du HCR s'est permis de spéculer en disant que le but de ces tueries était une campagne de nettoyage ethnique destinée à dégager les zones du sud pour l'installation des Tutsi. Les tueries visaient aussi de réduire la population masculine Hutu et de décourager le retour des réfugiés réclamant leurs terres*³¹.

L'ancien Ministre des Affaires étrangères du Rwanda, M. Jean Marie Ndagijimana, qui a été diplomate dans l'ancien gouvernement et qui est entré dans ce nouveau gouvernement en octobre 1994 pour quelques mois, a témoigné devant le TPIR que les documents de l'ONU montrant qu'il avait été approché, dans son bureau à Kigali, en octobre 1994, par Kofi Annan et Brian Atwood, chef de l'USAID pour l'Afrique, dans l'effort de couvrir les massacres de l'APR, étaient corrects. Il a témoigné qu'en tant que membre de l'ancien gouvernement qui avait tout récemment pris son poste dans le « gouvernement d'unité », il n'était pas disposé à prendre part dans la dissimulation des crimes de l'APR. Il a démissionné de son poste et s'est exilé en novembre 1994³².

³¹ TPIR Militaire-I Exhibit, DNT 264.

³² Voir, TPIR Militaire-I Témoignage du Ministre des Affaires Étrangères, Jean-Marie Ndagijimana, novembre 2006.

Les crimes de l'APR/FPR contre les civils qui soutenaient l'ancien gouvernement ont été amplement documentés par les Nations-Unies au début de l'année 1995 mais n'ont pas été sérieusement fait objet de discussion lorsque l'APR était en train de tuer ouvertement des milliers de gens dans le camp de Kibeho³³. En 1996, l'APR et l'Armée ougandaise ont envahi l'Est du Congo et déclenché la guerre qui est toujours en cours aujourd'hui. Plus de 6 millions de morts et le déploiement de la plus importante opération de maintien de la paix dans l'histoire de l'ONU ont été les résultats de ces invasions et occupation des forces marionnettes des grandes puissances.³⁴

Au début de 1997, l'enquêteur en chef du TPIR, QC Michael Hourigan, un procureur professionnel originaire d'Australie, avec son équipe composée de M. James Lyons, ancien agent du FBI, et du Major Amadou Deme (ancien chef du renseignement militaire pour le Général Dallaire à la MINUAR à Kigali en 1994) a conclu que les deux Présidents avaient été assassinés par un escadron de la mort de l'APR sous les ordres de Paul Kagame. Ceci a été rapporté au Procureur en chef du TPIR, Louise Arbour. Mais, selon le témoignage de QC Hourigan, après s'être initialement montrée satisfaite de l'information, Madame

³³ Donatella Lorch, *New York Times*, April 28, 1995 :

L'ONU dit que 2,000 réfugiés Hutu ont été tués – fusillés, écrasés ou lacérés à mort ... lorsque les troupes du gouvernement rwandais ouvrirent le feu samedi sur une foule de gens dans Kibeho. Plusieurs corps avaient été enterrés avant que l'ONU n'ait eu l'accès complet au site samedi, donc les chiffres ne sont qu'une estimation basée sur l'observation du carnage samedi.

(la juridiction temporelle du TPIR s'étend sur la seule année 1994. Les crimes commis par le FPR/APR après 1994 ne sont pas en cause devant le TPIR et sont mentionnés ici seulement pour établir le fait que les actions ultérieures et la politique du FPR/APR confirment que l'usage de la violence militaire et les pertes civiles constituent des tactiques que le gouvernement rwandais a adopté).

³⁴ Voir, *Rapport du groupe d'Experts de l'ONU sur l'exploitation illégale de la République Démocratique du Congo, 20 octobre 2003.*

Arbour a ordonné d'arrêter les enquêtes et a confisqué les rapports et notes d'investigation. Hourigan et toute son équipe ont aussitôt démissionné du TPIR en 1997³⁵.

Le fait indéniable que seules les personnes associées à l'ancien gouvernement ont été poursuivies est complètement en harmonie avec le récit bien échafaudé³⁶ et que moi-même j'étais arrivé à accepter avant que je ne commence une enquête indépendante en tant que Conseil de la Défense au TPIR en 2003. Cependant, les preuves sérieuses introduites au dossier du TPIR (seulement quelques-unes ont été mentionnées ici) imposent une sérieuse réévaluation ... dans l'intérêt de la justice internationale, l'intégrité du TPIR et du sort des détenus du TPIR que le Procureur a proposé d'être livrés à leurs anciens ennemis sur le champ de bataille.

Les actes d'accusation récemment établis en Europe dont celui établi par le juge français Bruguière confirment que le gouvernement Kagame-APR/FPR a commis, en 1994, des actes criminels non encore poursuivis. Le Juge Bruguière a rapporté avoir personnellement rencontré le Secrétaire Général de l'ONU, M.

³⁵ TPIR - Preuve de la Défense dans Militaire-I, Exhibit DNT 365. 8 Mars 2007 Affidavit du QC Michael Hourigan (et affidavit d'Amadou Deme):

Vers fin janvier ou au début du mois de février 1997, les membres de l'Équipe Nationale ont été approchés par trois informateurs (soit ancien ou membre du FPR encore en activité) qui revendiquaient leur implication dans l'attaque fatale contre l'avion. Leur preuve faisait spécifiquement état de l'implication directe du Président Kagame, les membres de son administration et de son armée. Les informateurs signalaient également que l'administration de Kagame était impliquée directement dans les opérations secrètes visant l'assassinat de figures importantes parmi les expatriés rwandais – l'un de ces assassinats était celui de Seth Sendashonga à Nairobi.

³⁶ *i.e.* que l'actuel gouvernement rwandais et l'armée, dirigés par Paul Kagame étaient les « héros » qui ont contenu leurs prédécesseurs génocidaires en prenant le pouvoir en mi-juillet 1994, après que l'ancien Président ait bloqué les efforts pour démocratiser le Rwanda et qu'il ait été tué probablement par sa propre armée.

Kofi Annan, pour l'exhorter à faire poursuivre, par le TPIR, le Président rwandais, M. Kagame, pour l'assassinat de l'ancien Président Habyarimana suite au fait que la France reconnaît l'immunité au Président en exercice³⁷.

L'acte d'accusation établi par Bruguière a été suivi, le 8 février 2008, par celui du Juge espagnol, Fernando Andreu Merelles. Cet autre acte d'accusation de 180 pages accuse Kagame et 40 membres de son gouvernement dont l'Attaché militaire de l'Ambassade du Rwanda à Washington DC³⁸ mais le mandat d'arrêt international de l'INTERPOL n'a pas encore été exécuté aux USA ni ailleurs. Les actes d'accusations européens confirment les preuves introduites au dossier devant le TPIR à l'effet que les États Unis et la Grande Bretagne ont soutenu le gouvernement actuel du Rwanda qui est en fait responsable de beaucoup de crimes dont les membres de l'ancien gouvernement et des ex-FAR ont été accusés.

Il devient de plus en plus apparent que le Président rwandais, Paul Kagame et l'APR/FPR ont bénéficié de l'impunité judiciaire créée au TPIR pendant les 13 années passées et que les détenus du TPIR, tous associés au gouvernement vaincu risquent d'être transférés par les Nations Unies vers les prisons sous le contrôle des criminels de guerre³⁹. C'est comme si l'ONU était utilisée comme "chasseur de primes" du gouvernement actuel du Rwanda ... et

³⁷ Voir l'acte d'accusation de Bruguière, novembre 2006, contre les leaders du FPR pour l'assassinat de l'ancien Président Habyarimana, et la recommandation de faire poursuivre Kagame par le TPIR.

³⁸ Voir l'acte d'accusation d'Andreu, 8 février 2008 contre 40 leaders du FPR dont Paul Kagame, pour crimes commis en 1994 dont l'assassinat de l'ancien Président Habyarimana et *génocide*.

³⁹ En septembre 2007, il était devenu manifeste que «Selon les experts indépendants, quelque trente mille Hutus auraient tués sur le territoire rwandais, lors de la progression de l'armée du FPR. Le parquet d'Arusha a répertorié quatorze sites de massacres et tente de remonter la chaîne de commandement». Hartmann, Paix et châtement, p. 267

de ses puissants patrons⁴⁰. Après coup, il semble évident que le TPIR a été utilisé pour créer l'impunité des vainqueurs de la guerre du Rwanda ... mais c'est seulement en septembre 2007 que le pourquoi de l'existence de cette impunité a été clairement perçu.

Ma première indication que le récit «*aimable et convenable*» n'était pas la vraie histoire du "génocide rwandais" (ou tout au moins l'histoire complète) est venue en été 2003 de la part de Madame Carla Del Ponte elle-même alors Procureure du TPIR. La deuxième indication est venue du Secrétaire d'État américain Colin Powell et plus tard du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. L'éviction de Madame Carla Del Ponte du poste de Procureur en automne 2003, sur insistance du gouvernement de Kagame, des USA, de l'Angleterre et éventuellement du Secrétaire Général Kofi Annan, a confirmé que l'examen minutieux de tout le processus du TPIR était nécessaire.

**Le Procureur Carla Del Ponte reconnaît les crimes du FPR/APR :
Un autre récit commence à émerger au milieu de 2003**

En juillet 2003, le Procureur du TPIR, la suisse Carla Del Ponte (qui était en même temps Procureur en chef du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie), a annoncé que son Bureau avait suffisamment de preuves pour poursuivre les membres du gouvernement de Kagame qui a pris le pouvoir au Rwanda en juillet 1994 !⁴¹ Cette annonce était évidemment curieuse eu égard au récit « *aimable et*

⁴⁰ Voir Hartmann et Del Ponte, *infra*. Cependant, une Chambre de première instance du TPIR a rejeté, le 29 mai 2008, la demande du Procureur aux fins de transfert de l'affaire Munyakazi au Rwanda, ce qui est une indication que l'exposition des crimes du FPR serait en train de provoquer une réévaluation chez au moins certains membres des Chambres du TPIR.

⁴¹ voir, Hartmann, *Paix et châtime*nt, pp. 261-72

convenable ». Et si cela était la réalité rwandaise, pourquoi tous ceux qui étaient au banc des accusés étaient-ils seulement des personnes associées à l'ancien gouvernement rwandais ?

C'était pour la première fois en neuf ans presque que le Bureau du Procureur du TPIR admettait publiquement qu'il y avait au moins partage de responsabilité dans la tragédie rwandaise et c'était pour la première fois que j'envisageais moi-même une telle idée. Mais j'espérais que l'ONU était au point culminant de remplir son mandat en attribuant la blâme à celui à qui elle devait être adéquatement imputée. Et sans surprise, le gouvernement rwandais a réclamé la démission de Carla Del Ponte un jour après sa conférence de presse.

Mais le mystère s'est accentué quelques jours après lorsque le Secrétaire d'État, Colin Powell, s'est privé de son temps pour la recherche des « armes de destruction massive » en Irak pour faire écho de la requête de Kagame aux fins de démission de Carla Del Ponte de son poste. Quelques semaines après, le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, a demandé le retrait de Carla Del Ponte de son poste au Rwanda. Pour un observateur intéressé, la question était de savoir pourquoi sur terre les plus hauts échelons du gouvernement américain ou des Nations Unies auraient, pour cette affaire, fait objection contre le Procureur du Tribunal de l'ONU à Arusha, Tanzanie, qui n'annonçait rien de plus que son intention de remplir son mandat de poursuivre tous les crimes commis au Rwanda neuf ans auparavant. Ce que l'on considérait être passé dans l'histoire est maintenant d'actualité.

Élections truquées au Rwanda : août 2003

Juste quelques semaines après que Colin Powell ait demandé, en juillet 2003, la révocation de Carla Del Ponte de son poste, le Rwanda a procédé aux premières élections présidentielles après une période de neuf ans de gouvernement de transition dirigé par le FPR. Pendant cette période, Kagame contrôlait l'armée rwandaise en tant que vice-Président ou Président du pays. Des récits tout faits et disponibles dans la presse populaire rapportaient que Kagame était devenu Président en 2000 pour remplacer l'ancien Président Pasteur Bizimungu après avoir été élu, à 81 contre 5 voix, par les membres du parti FPR siégeant dans l'Assemblée de transition non élue. Bizimungu qui avait été Président depuis juillet 1994 a précipitamment démissionné après avoir été accusé de délits. Par après, il fut mis en prison pour avoir fondé un parti politique d'opposition (PDR) que les loyalistes dans le parlement autoproclamé jugeaient illégal et divisionniste⁴².

En août 2003, il était de notoriété publique que le principal opposant à Kagame était l'ancien Premier Ministre Faustin Twagiramungu. Celui-ci est rentré d'exil pour se présenter comme candidat aux élections. Il avait été la principale figure de l'opposition, en tant que leader du parti MDR, à l'ancien gouvernement que le FPR a chassé du pouvoir et avait été le tout premier Premier Ministre de Kagame dans le «gouvernement d'unité». Mais il a démissionné et s'est exilé en 1995 suite à son refus de s'associer aux massacres bien documentés de plusieurs civils non armés déplacés de guerre dans le camp de Kibeho par les troupes du FPR en 1995. Twagiramungu a annoncé de l'extérieur, au début de

⁴² Voir généralement, Waugh, *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front* (MacFarland USA 2004)

2003, son intention de présenter sa candidature à la présidence du pays. En avril 2003, son parti MDR fut illégalement déclaré « divisionniste » (comme le PDR de Bizimungu) et banni⁴³.

Lorsque Twagiramungu retourna au Rwanda en juin 2003 pour faire campagne comme candidat indépendant, les élections furent avancées de novembre en août 2003 pour compliquer son organisation et sa campagne. Deux jours avant les élections, ses 12 représentants de campagne préfectoraux furent arrêtés ; ils étaient accusés de planifier des actes de violence dans toutes les préfectures. Ses directeurs de campagne, craignant pour leur vie, démissionnèrent⁴⁴.

Ceci était loin des préoccupations spéculatives puisque la liste d'anciens membres du gouvernement de Kagame obligés de quitter le pays en plus de Twagiramungu ne faisait que s'allonger. Le successeur de Twagiramungu au poste de Premier Ministre, M. Célestin Rwigema, s'est exilé en 2000 tout comme le Président de l'Assemblée Nationale, M. Joseph Sebarenzi. D'autres anciens ministres du « gouvernement d'unité » ont été assassinés dont l'ancien Ministre de l'Intérieur, M. Seth Sendashonga (à Nairobi) et Assiel Kabera, conseiller de Sebarenzi et Bizimungu (à Kigali). Les observateurs de l'Union Européenne, qui avaient séjourné au Rwanda pendant presque un mois avant les élections d'août, rapportèrent que toutes les procédures électorales avaient été caractérisées par la fraude massive, l'achat de voix et un climat d'intimidation

⁴³ *Voir généralement*, Département d'État américain 2003, Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda, 25 février 2004.

⁴⁴ *The Economist*, Aug. 28, 2003.

ayant été, en grande partie, à l'origine de l'absence des partis d'opposition et l'arrestation des supporters de Twagiramungu⁴⁵.

Kagame fut élu presque avec 95% des voix. Il était, selon la constitution de 2003, élu pour le premier des deux mandats de 7 ans. A l'automne 2003, il était clair que Kagame était assuré de rester au pouvoir pour un minimum de 23 ans ... un règne plus long que celui de l'ancien Président assassiné, Juvénal Habyarimana, dont le règne a pris fin avec l'attentat aérien du 6 avril 1994. Ce résultat est particulièrement ironique parce que l'un des objectifs affichés du FPR dès 1990 était d'établir le multipartisme et de mettre fin à la « dictature de Habyarimana »⁴⁶.

Au anniversaire du "génocide rwandais", le 7 avril 2004, *The Economist* a rapporté que le gouvernement de Kagame était le régime le plus répressif sur le continent africain⁴⁷, son apparent progrès économique ne pouvant pas subsister.

La violation de l'Est du Congo par le Rwanda et l'Ouganda de 1996 à 2003: Rapport d'Experts de l'ONU, octobre 2003

Presqu'au même moment que Carla Del Ponte était en train de réclamer son poste au Conseil de Sécurité en automne 2003, un autre organe de l'ONU était en train d'établir un rapport faisant la lumière sur ce qui semblait être une histoire de plus en plus curieuse du Rwanda. Le Rapport d'un groupe d'Experts de l'ONU sur l'exploitation illégale de la République Démocratique du Congo a

⁴⁵ Rptr. Colette Flesch, *Rapport de la mission d'observation européenne, septembre 2003*; Voir aussi, Waugh, *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front*, pp. 185-206 (Mcfarland USA 2004)

⁴⁶ TPIR Militaire-I Défense Exhibit: Déclaration conjointe des parties politiques d'opposition et le FPR, Bruxelles, mai 1992.

⁴⁷ *The Economist*, March 28, 2004.

été établi en octobre 2003⁴⁸, après plusieurs années d'étude et rapports préliminaires détaillant l'invasion du Congo par les troupes ougandaises et rwandaises d'abord en 1996 et puis encore en 1999. Le Rapport décrivait dans des termes accablants comment ces armées étrangères avaient dépouillé l'Est du Congo de ses ressources et érodé constamment l'économie de ce pays en acheminant les richesses du Congo dont l'or, le diamant et le coltan (un minerai essentiel dans la fabrication des téléphones cellulaires) vers Kigali et Kampala. Les capitales du Rwanda et de l'Ouganda devinrent les centres de commerce de ressources minérales précieuses qui n'existaient pas dans l'un ou l'autre de ces pays mais que l'on retrouve en abondance dans l'Est du Congo⁴⁹.

Ces invasions de l'Est du Congo ont causé la mort de millions de congolais comme conséquence de la guerre et de la destruction des infrastructures fragiles du Congo. La guerre initiée par le Rwanda et l'Ouganda dans l'Est du Congo a entraîné l'implication des forces armées des pays voisins dans cette guerre qui fut appelée la première guerre mondiale de l'Afrique. En 2003, la guerre du Congo venait de durer 7 ans et avait causé la mort de plus de 3 millions de congolais. Toutes ces victimes étaient la conséquence de l'invasion conjointe Rwanda/Ouganda qui a également occasionné l'occupation du Congo par les forces étrangères ou leurs forces militaires supplétives locales⁵⁰.

⁴⁸ Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur l'Exploitation illégal de la République Démocratique du Congo, 20 octobre 2003.

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ Conseil de Sécurité de l'ONU – Rapport d'Experts, octobre 2003. Cette situation persiste alors que cet article est écrit au printemps 2008. Les plus récentes estimations indiquent que plus de 6 millions de civils ont été tués et que le nombre de gens qui sont en train de se faire tuer tous les 4 mois à l'Est du Congo est supérieur au nombre total de personnes tuées au Darfur !

Tous ces événements ont eu lieu dans les premiers mois après ma désignation en tant que conseil de la Défense au TPIR et avaient soulevé chez moi des questions auxquelles je ne pouvais pas, en ce moment là, trouver de réponse. Mais, lorsque j'ai commencé à attacher une attention minutieuse aux événements contemporains en Afrique centrale dans le cadre de ma nouvelle tâche, il était facile de constater que le gouvernement de Kagame et son armée APR ne se comportaient pas tels qu'ils avaient été décrits dans le récit conventionnel du génocide rwandais. Depuis l'avènement de leur règne, loin d'être des « démocrates libérateurs », rôle qui leur avaient été prêté dans la description des événements du Rwanda en 1994, le FPR et l'APR de Kagame n'ont fait que s'emparer du pouvoir et mettre la main basse sur les ressources au Rwanda et dans la région au prix effroyable de vies humaines.

***La pression des Etats Unis et de la Grande Bretagne sur
le Conseil de Sécurité de l'ONU : Carla Del Ponte évincée
« avec effet immédiat » en octobre 2003***

Avec tous ces éléments versés dans les médias et dans le domaine public, j'ai observé avec étonnement et stupéfaction, l'éviction de Carla Del Ponte de son poste de Procureur du TPIR par le Conseil de Sécurité de l'ONU sur instigation des États Unis et de l'Angleterre, en octobre 2003, seulement quelques mois après sa conférence de presse à Arusha. Elle fut remplacée par Hassan Bubacar Jallow qui s'est publiquement engagé de ne pas donner suite à l'initiative de poursuivre les deux parties au conflit rwandais annoncée par son prédécesseur. Carla Del Ponte fut maintenue à son poste au TPIY ce qui signifiait que son limogeage du TPIR n'était pas une question de compétence.

Cependant, on a fait valoir publiquement des raisons « d'efficacité » ce qui, à première vue, était, au mieux, incompréhensible. Malgré les protestations de Mme Carla Del Ponte, les attributions du Procureur en chef furent scindées et M. Jallow fut désigné pour la remplacer au TPIR. Jallow s'engagea publiquement de ne pas poursuivre les membres du gouvernement de Kagame et la situation au TPIR revint « à la normale »⁵¹.

Mais à quoi Carla Del Ponte faisait possiblement référence lorsqu'elle annonça que les membres du gouvernement de Kagame avait commis eux aussi des crimes ? Et, si Carla Del Ponte avait des preuves pour poursuivre les membres du gouvernement de Kagame en 2003 et que les archives publiques révèlent les « élections truquées d'un parti unique » au Rwanda, que l'armée rwandaise a perpétré des tueries massives des populations civiles au Congo, pourquoi la poursuite contre les membres du FPR n'a-t-elle pas été déclenchée avant 2003 ? Pourquoi Colin Powel s'est-il privé de son temps de saccager l'Irak pour exiger l'éviction de Carla Del Ponte alors que son annonce signifiait seulement qu'elle était en train de s'acquitter du mandat du Conseil de Sécurité de poursuivre tous les crimes commis au Rwanda en 1994 ?⁵²

Était-il possible que les échelons les plus élevés du gouvernement américain et son plus proche allié ne soient pas au courant des années de massacres et de pillage économique commis par l'APR de Kagame et ses complices au Congo tel que rapporté par les Experts de l'ONU et nombreux

⁵¹ Hartmann, *Paix et châtement*.

⁵² En septembre 2007, les rapports de 1994 sur les massacres du FPR ci-haut référencés ont été mentionnés comme base des poursuites du TPIR par Hartmann citant Del Ponte, (voir note 39 ci-avant)

journalistes ayant suivi les événements du Congo ? Est-il possible que les sources américaines ne soient pas au courant de la manipulation des « élections » documentées par l'Union Européenne et de l'élimination flagrante de l'opposition politique à Kagame qui lui a permis d'asseoir le contrôle militaire et les pouvoirs dictatoriaux effectifs au Rwanda ? Le Président américain , George Bush, n'était-il pas informé du fait que tout cela s'était passé avant qu'il ne rencontre Kagame dans son ranch au Texas pendant sa visite officielle aux États Unis en mars 2003 ?⁵³

A la fin de 2003, les récentes informations qui émergeaient au niveau du public montraient soit que les États Unis et l'Angleterre (les supporters majeurs de Kagame dans la mesure où ces deux gouvernements ont été les premiers à reconnaître immédiatement le pouvoir FPR en juillet 1994) seraient invraisemblablement ignorants ou soit que le soutien et l'acceptation du gouvernement de Kagame non publiquement reconnus par les États Unis et l'Angleterre sont tellement solides qu'ils ne seraient pas affectés par les preuves irréfutables de tueries massives commises par ce gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda après la prise du pouvoir par le FPR en juillet 1994. Cependant, les preuves solides sur l'existence de cette apparente compensation qui a eu un impact continuel sur le façonnage du récit du « génocide rwandais » et sur le TPIR, n'ont été confirmées qu'en septembre 2007 par l'ancienne porte-parole de Carla Del Ponte, Florence Hartmann d'abord et puis en février 2008 par le Carla Del Ponte elle-même.

⁵³ *BBC*, 02 mars, 2003

Les Révélations de Carla Del Ponte et Hartmann en 2007-2008: La compensation politique entre les États Unis, l'Angleterre et le Rwanda travestit le mandat du TPIR

Certaines de ces questions ont trouvé la réponse le 10 septembre 2007 lorsque Mme Florence Hartmann a publié son livre *Paix et Châtiment* qui décrit les années de Carla Del Ponte au TPIR et au TPIY⁵⁴. Hartmann avait accès direct à Carla Del Ponte avant et après 2003 ainsi qu'après la publication de son livre *Paix et Châtiment*. En février 2008, Carla Del Ponte a, elle aussi, publié son propre livre, *War criminals and Me*⁵⁵ qui raconte certains des incidents mentionnés dans le livre de Hartmann et soutient son récit. Mme Carla Del Ponte n'a désavoué aucun des récits des événements décrits dans le livre de Hartmann⁵⁶. Un nombre réduit de pages sont réservées au Tribunal pour le Rwanda et spécialement les événements de l'été 2003 quand Carla Del Ponte a annoncé publiquement qu'il existait des preuves suffisantes pour poursuivre les membres du gouvernement de Kagame pour les crimes de guerre ainsi qu'aux événements subséquents dont la conséquence fut l'éviction de Carla Del Ponte de son poste⁵⁷.

Le livre de Hartmann explique brièvement que Carla Del Ponte a été convoquée au Département d'État américain à Washington D.C pour rencontrer

⁵⁴ Hartmann, *Paix et châtement; les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales*. (Flammarion, Paris, 10 septembre 2007)

⁵⁵ Del Ponte, *War Criminals and Me* (2008).

⁵⁶ En principal, le livre de Hartmann discute du Tribunal pour la Yougoslavie duquel Mme. Del Ponte a démissionné à la fin de 2007, et décrit la frustration de Carla Del Ponte à cause de l'ingérence du Département d'État américain dans la poursuite de Slobodan Milosevic en raison de son utilité pour les États Unis pendant et après les Accords de Dayton. Le livre expose avec quelques détails les nombreux moyens par lesquels les États membres de l'ONU ont manipulé ou ont essayé de manipuler, en vue de leurs propres objectifs, le Tribunal pour la Yougoslavie.

⁵⁷ Hartmann, *Paix et Châtiment*, pp.261-72.

l'Ambassadeur pour les crimes de guerre de l'Administration Bush, M. Pierre Prosper, qui n'était pas étranger au TPIR ni à la tragédie rwandaise. En effet, il a été auparavant membre du Bureau de Carla Del Ponte au TPIR et a, en fait, été en charge de poursuivre l'un des premiers dossiers qui s'est soldé par la condamnation d'un leader du camp des vaincus de la guerre⁵⁸.

Selon le livre, Prosper a carrément ordonné à Del Ponte d'abandonner toute notion de poursuite contre le gouvernement de Kagame. Il a expliqué que les États Unis avaient des « intérêts stratégiques » en Afrique centrale dont les relations de travail proches avec le régime de Kagame⁵⁹. Il a spécifiquement mentionné la coopération avec le Rwanda pour soustraire les citoyens américains de la poursuite par la Cour Pénale Internationale et la coopération militaire de longue date que la poursuite ne manquerait pas de perturber. Le livre cite les dates, les lieux, les noms et détails que seule Madame Carla Del Ponte devrait avoir connu et qu'elle n'a pas contredits dans son propre récit.

Le livre explique aussi les machinations menées dans les coulisses par les Délégués des USA et de l'Angleterre auprès du Conseil de Sécurité qui ont finalement abouti à l'éviction de Madame Carla Del Ponte de son poste en automne 2003. Le livre de Hartmann résout donc au moins une partie du « mystère ». Selon Madame Carla Del Ponte, les Procureurs du TPIR qui même envisageraient de poursuivre le camp des vainqueurs de la guerre au Rwanda

⁵⁸ L'Ambassadeur Prosper a eu vraisemblablement accès à beaucoup de ces mêmes informations qui ont poussé le Procureur Carla Del Ponte à annoncer publiquement la culpabilité du FPR étant donné qu'il était le Procureur principal dans l'Affaire le *Procureur c. Akayesu*, l'un des premiers condamnés du TPIR.

⁵⁹ Hartmann, *Paix et Châtiment*, pp. 261-72.

n'auront pas une longue carrière à l'ONU à cause des relations entre les États Unis, l'Angleterre et le gouvernement de Kagame. Ceci s'appliquerait vraisemblablement aussi à tout le personnel du TPIR et il est difficile d'imaginer que les juges du TPIR n'aient pas également appris de cette leçon.

Les preuves au dossier dans le procès dit Militaire I confirment la dissimulation des crimes de l'APR/FPR

Les livres de Hartmann et de Carla Del Ponte décrivent ouvertement toute l'entreprise TPIR comme étant la dissimulation de ce qui s'est réellement passé au Rwanda en 1994 mais n'expliquent pas comment cette dissimulation a commencé ou depuis combien de temps elle est en action. Pendant 5 ans de recherche au TPIR, je suis parvenu à revoir tous les dossiers de l'ONU sur le Rwanda créés au siège de l'ONU par le Département chargé des opérations de maintien de la paix (DPKO) sous la direction de Kofi Annan entre 1993 et 1995 et ceux de la MINUAR (Mission des Nations pour le Rwanda) à Kigali collectés au moment de sa fermeture. Nombreux de ces documents sont introduits au dossier dans le procès dit Militaire-I⁶⁰ et d'autres sont postés sur un site web de base de données de recherche pour que d'autres chercheurs puissent vérifier mes conclusions⁶¹.

J'ai également bénéficié du "domestic U.S. Freedom of Information Act (FOIA) pour obtenir les documents contemporains relatifs aux rapports non classifiés sur le Rwanda établis par le Département d'État, le Pentagone et la

⁶⁰ Voir, TPIR Militaire-I et Militaire-II Exhibits.

⁶¹ Voir website (en construction) par l'auteur avec l'assistance de Wm. Mitchell College of Law en vue de mettre les documents à la disposition du public de façon à rendre possible des recherches indépendantes: www.rwandadocumentsproject.net

CIA. Les dispositions réglementaires sur la communication au TPIR ont rendu en grande partie tout ceci possible et sont une conséquence inattendue de la mise en place des Tribunaux qui prétendent incarner même un tout petit niveau de respect des procédures. Les règles du Tribunal ont permis d'accumuler les documents dont les « vaincus » n'avaient pas eu l'opportunité d'examiner dans les conditions normales ... et n'auraient jamais pu être connus du public sous d'autres circonstances. En plus de ces documents contemporains, le Tribunal a aussi permis d'interroger les témoins dispersés de par le monde et d'inclure leurs témoignages sous serment dans le dossier devant le TPIR. Cependant, tous les témoignages importants ne sont pas connus du public à cause des procédures de « sessions à huis clos » ayant pour effet de cacher les témoignages importants à la vue du public.

Carla Del Ponte n'était pas le premier Procureur du TPIR qui a conclu que le régime de Kagame devait être poursuivi. Comme mentionné brièvement ci-haut, en 1997, QC QC Michael Hourigan a recommandé que le Col. Bagosora et Col. Nsengiyumva du camp des vaincus soient poursuivis et sur base de ses enquêtes, Bagosora et Nsengiyumva ont été tous les deux inculpés et sont accusés dans le procès Militaire I dans lequel mon client est également accusé. Mais il a également recommandé que le Président Kagame lui-même soit arrêté pour l'assassinat du Président du Rwanda et de son homologue du Burundi qui a déclenché les 90 jours de violence.

Le Bureau du Procureur du TPIR avait, déjà depuis 1997, les preuves pour poursuivre Kagame pour l'assassinat de Habyarimana

Comme mentionné ci-haut, selon l'affidavit sous serment de QC Hourigan, peu de temps après avoir présenté son rapport recommandant la poursuite contre Kagame, le Procureur en chef du TPIR, Madame Arbour, lui a ordonné de cesser l'enquête sur Kagame, d'oublier même que cela a eu lieu et de ne garder aucune de ses notes⁶². Au lieu de cela, Hourigan a démissionné en 1997 comme le feront d'autres membres de son équipe un peu de temps plus tard. Son affidavit et les copies de ses notes sont actuellement introduites au dossier de la Défense de Ntabakuze dans l'affaire Militaire I devant le TPIR de même que l'affidavit de l'ancien chef de renseignement militaire de la MINUAR, Major Deme, décrivant la preuve à laquelle il avait abouti en 1994-1995 désignant Kagame comme ayant ordonné l'assassinat⁶³.

Le livre de Del Ponte et la déclaration sous serment de QC Hourigan soulèvent des questions sérieuses concernant la mission réelle du TPIR. L'ancien Procureur du TPIR/TPIY, Madame Arbour, n'a jamais dit que les alliés du Canada (les mêmes superpuissances qui ont menacé et évincé Madame Carla Del Ponte) avaient quelque chose à faire avec les ordres « d'enterrer » la poursuite contre Kagame. Mais chaque Procureur et juge du TPIR doivent avoir reçu le message que blâmer constamment le camp des vaincus de la tragédie rwandaise est le seul moyen de maintenir son poste !⁶⁴ Le fait malheureux est qu'il semble que le TPIR est dans une affaire de créer l'impunité des crimes de guerre en ne voulant pas dévoiler ni poursuivre les vrais auteurs.

⁶² TPIR Militaire-I Défense Exhibit DNT 365, (Affidavit de Michael Hourigan QC).

⁶³ TPIR Militaire-I Défense Exhibit proposé DNT 366.

⁶⁴ Le livre de Hartmann décrit aussi comment le Procureur américain, Michael Johnson, a miné les enquêtes de Del Ponte sur le gouvernement de Kagame en 2003.

Les anciens membres de l'armée de Kagame ont témoigné dans l'affaire Militaire I comme le Lt Joshua Ruzibiza qui s'est présenté au TPIR accompagné d'agents de sécurité fournis par un gouvernement européen qui lui a accordé asile⁶⁵. Son livre décrit en détail comment lui-même et d'autres membres de l'équipe d'élite chargée de l'assassinat ont lancé les missiles qui ont descendu l'avion du Président Habyarimana, dans la soirée du 6 avril 1994, sur ordre du Général Kagame⁶⁶. D'autres témoins, également anciens officiers de l'armée de Kagame, ont expliqué comment ils ont secrètement transporté les missiles à partir de l'Ouganda pour les déposer en sécurité dans la maison de Kagame lui-même à Mulindi, et comment ils les ont transportés de Mulindi pour Kigali en vue de leur lancement.

Plusieurs anciens officiers de l'APR/FPR ont témoigné sur le plan détaillé et l'accumulation des armes et munitions à partir de l'Ouganda qui ont eu lieu entre août 1993 et avril 1994. Ils ont également témoigné sur l'ordre pour l'assaut final en vue de prendre le pouvoir, donné par Kagame dans la nuit du 6 avril, peu de temps après la confirmation que le Président Habyarimana avait été tué dans l'attentat. Tous les commandants d'unités militaires avaient été convoqués au quartier général à Mulindi par Kagame quelques jours avant ; et pendant qu'ils regardaient le match de football de la coupe d'Afrique dans la nuit du 6 avril 1994, ils ont reçu l'ordre de commencer la guerre⁶⁷.

⁶⁵ TPIR Militaire-I Témoignage du Lt. Abdul Ruzibiza, Mars. 9-10, 2006.

⁶⁶ TPIR Militaire-I exhibit DNT 218: Ruzibiza, Rwanda Histoire secrète, (Paris, 2005)

⁶⁷ TPIR Militaire-I Témoignage (session à huis clos)

Pendant presque 10 ans, tout effort de soulever la question de l'assassinat de l'ancien Président Habyarimana, en tant qu'élément déclencheur des massacres de civils au Rwanda, avait été déclaré « non pertinent » par les juges du TPIR. Il est impossible de savoir si les juges ont été influencés par les mêmes pressions qu'ont subies Carla Del Ponte, QC Hourigan et possiblement Louise Arbour mais ce qui est indéniable est qu'avant que la Défense de Ntabakuze dans l'Affaire Militaire I ne le réalise, l'assassinat du Président n'avait jamais été discuté au TPIR. Et même aujourd'hui, le Procureur qui a remplacé Carla Del Ponte déclare publiquement que l'assassinat « n'est pas dans le mandat » du Tribunal Pénal International pour le Rwanda⁶⁸.

Néanmoins, malgré les obstacles, non seulement les preuves sur l'assassinat du Président Habyarimana ont été versées au dossier dans l'Affaire Militaire I, mais aussi plus de mille documents de l'ONU, du gouvernement américain ont été déposés devant les juges du TPIR⁶⁹. L'un de ces documents est celui qui porte la date du 17 mai 1994 : il s'agit du rapport du HCR décrivant les massacres de grande ampleur de civils dans le sud-est du Rwanda, une zone contrôlée par l'armée d'invasion de Kagame⁷⁰.

Et, les nombreuses références au "Rapport Gersony" préparé pour le Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés (HCR) sur base des seules enquêtes

⁶⁸ Voir, *Le Monde*, 29 juin 2007 citant le Procureur Jallow. En 2007, la figure principale du film *Hôtel Rwanda*, Jean Paul Rusesabagina, a publiquement exigé une enquête sur l'implication de l'APR et de Kagame dans l'assassinat de Habyarimana. La réponse M. Jallow, Procureur du TPIR a été qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour poursuivre Kagame ou l'APR. Une copie de la réponse à la lettre ouverte de Rusesabagina du 9 juillet 2007 a été postée sur le site web www.taylor-report.com.

⁶⁹ Voir TPIR Militaire-I Preuve documentaire *et seq.*

⁷⁰ Voir, notes y relatives, *supra*

indépendantes sur les droits de l'homme au Rwanda depuis la prise du pouvoir par Kagame en mi-juillet 1994 avec les détails sur les tueries d'au moins 30,000 civils dans le sud-est du Rwanda par l'armée de Kagame ainsi que les documents de l'ONU, révèlent la tempête de feu qui a surgi dans le sillage de ce « Rapport »⁷¹. Et peut-être de façon plus significative, le document du 17 septembre 1994 qui est le mémo de la part de George Moose pour le Secrétaire d'État américain révèle que les plus hautes sphères de l'Administration américaine savaient que l'APR/FPR étaient en train de tuer 10,000 civils chaque mois dans une petite zone du sud-est du Rwanda⁷².

Mais les documents introduits actuellement au procès devant le TPIR révèlent davantage.

Le TPIR a, par supercherie, couvert les crimes du FPR

En automne 1994, Kofi Annan et le Représentant en chef de l'USAID en Afrique (une agence du Département d'État américain), Brian Atwood, sont allés à Kigali un peu de temps après que les conclusions du Rapport Gersony commençaient à être connues. Les documents de l'ONU rapportent une rencontre entre le nouveau Ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de Kagame, Jean Marie Vianney Ndagijimana, élevé à cette position juste quelques mois auparavant alors qu'il était ambassadeur en France pour le compte du gouvernement précédant. Il était l'un des Hutus parlant français qui avaient été mis dans le nouveau gouvernement en vue d'un simulacre d'unité. Ce Ministre

⁷¹ Des rapports similaires ont été publiés par Human Rights Watch et Amnesty International en automne 1994. Voir notes y relatives *supra*.

⁷² Voir notes y relatives, *supra* and *infra*.

des Affaires Étrangères a aussi témoigné au TPIR et a confirmé les détails rapporté dans les documents de l'ONU⁷³.

Selon les documents de l'ONU, il avait été dit au Ministre des Affaires Étrangères que la communication des conclusions du Rapport Gersony « serait embarrassante pour le gouvernement rwandais et l'ONU ». Pourquoi les crimes du FPR seraient-ils embarrassants pour l'ONU ? Pourquoi les États Unis se permettent-ils de faire des spéculations ? Mais les documents de l'ONU et l'ancien Ministre des Affaires Étrangères confirment que la tentative de dissimuler les crimes de l'APR/FPR par l'ONU et les États Unis date tout au moins d'août 1994⁷⁴.

Maintenant la dissimulation est presque complète. Dans quelques mois le TPIR va fermer ses portes et le Procureur du TPIR, Jallow, sera opportunément incapable de remplir le mandat du Conseil de Sécurité de poursuivre les crimes décrits dans les preuves introduites au dossier du TPIR et dans les mandats d'arrêt internationaux établis par la France et l'Espagne⁷⁵. Le gouvernement rwandais avec l'aide des États Unis et de l'Angleterre fait activement campagne pour voir toutes les affaires du TPIR transférées au Rwanda.

Personne au TPIY n'oserait suggérer que les croates soient transférés en Serbie ou que les serbes soient transférés en Bosnie lorsque le TPIY fermera

⁷³ Voir témoignage de l'ancien Ministre rwandais des Affaires Étrangères Jean Marie Ndagijimana, novembre 2006.

⁷⁴ *Id.* et notes y relatives, *infra*.

⁷⁵ Cependant, une Chambre du TPIR a rejeté, le 29 mai 2008, la demande du Procureur aux du transfert de l'Affaire *Munyakazi* au Rwanda, ce qui indique que les dossiers de plus en plus croissants exposant les crimes du FPR pourraient avoir eu un impact sur les juges dévoués au respect de la justice au TPIR.

ses portes mais le TPIR a toujours été traité « différemment »⁷⁶. Le régime de Kagame veut que tous les dossiers du TPIR ainsi que les détenus de l'ONU soient transférés à Kigali. Et bien que les archives de l'ONU de 1994-1995 dégagent une liste de pas plus de 500 suspects majeurs à la suite immédiate de la guerre, plus de 100,000 suspects sont dans les prisons du Rwanda depuis plus d'une décennie et le gouvernement de Kagame a récemment établi plus de 40,000 actes d'accusation contre les Hutu et Tutsi « génocidaires » parmi la diaspora rwandaise. Après les élections de 2003 et les nombreuses accusations pour « négationnisme » et « divisionnisme » dirigées contre n'importe quel Hutu ou Tutsi qui se montre critique à l'égard du régime de Kagame, il apparaît que l'impunité assurée au gouvernement de Kagame est en train de s'étendre au-delà du TPIR pour atteindre ses opposants à l'échelle mondiale.

Le Conseil de Sécurité a annoncé que les nouveaux procès en première instance se termineront avec l'année 2008 et en appel en 2010 ... d'ici peu, le TPIR ne sera plus⁷⁷. Si tout se déroule comme prévu, le TPIR va bientôt passer dans l'histoire en tant que le seul Tribunal International qui n'avait été destiné à servir d'instrument de la « justice du vainqueur » ... mais qui l'est devenu dans la pratique.

***Rejeter l'impunité judiciaire érigée : la seule chance
pour la réconciliation au Rwanda***

⁷⁶ Voir article par l'auteur sur JURIST website (U. of Pittsburgh, US), 8 Mars 2008, cité *supra*.

⁷⁷ Le Président du TPIR, Dennis Byron, rapportera au Conseil de Sécurité, le 4 juin 2008, que la stratégie de fin de mandate n'est pas réalisable, ce qui a été renforcé par la décision du 29 mai 2008 dans l'Affaire Munyakazi rejetant son transfert au Rwanda et par l'arrivée de deux accusés pour lesquels les pays européens ont décliné leur compétence.

J'ai été déclaré criminel par le Président Kagame lui-même pour avoir introduit ces faits devant le TPIR et devant la cour de l'opinion publique. D'après la loi du Rwanda, j'ai violé l'interdit contre le « négationnisme » pour avoir mis en question la version de Kagame au sujet des événements. Mon ancien enquêteur rwandais a été menacé d'être arrêté et est en train de chercher asile. Un avocat rwandais au TPIR a été arrêté pendant qu'il exerçait son mandat auprès de la cour⁷⁸ et un enquêteur de la Défense est poursuivi actuellement pour avoir manipulé les preuves par le même Procureur du TPIR qui a refusé de suivre les recommandations du Juge Bruguière ou les actes d'accusation établis par le Juge espagnol Andreu⁷⁹.

L'on a l'espoir, maintenant que la manipulation du TPIR par les États Unis et l'Angleterre pour leurs propres objectifs politiques est connu au TPIR et de plus en plus à l'extérieur de l'Afrique, que les bons juges dans l'Affaire Militaire I évalueront attentivement les preuves et exigeront « la preuve au-delà de tout doute raisonnable » avant de permettre la condamnation de mon client, le Major Ntabakuze ... mais il est difficile d'être optimiste. Les procédures devant le TPIR ont rendu possible de documenter le récit qui contredit l'histoire racontée par les « vainqueurs », ce qui n'était pas possible à Nuremberg ou à Tokyo, un récit qui permet une évaluation historique plus correcte et plus équilibrée de la guerre du

⁷⁸ M. Gakwaya, membre de l'ADAD et expatrié rwandais vivant au Mozambique, a été arrêté par les autorités tanzaniennes sur base d'un mandat d'arrêt du Rwanda pendant qu'il était en procès au TPIR en septembre 2007. Il a été relâché depuis mais il est maintenant décédé. Emilien Dusabe, ancien enquêteur dans le procès Militaire-I, a été menacé d'arrestation par le Procureur de Kigali et il cherche actuellement asile en Europe ; l'enquêteur Nshogoza est actuellement poursuivi (voir note infra) et un autre enquêteur s'est exilé récemment et est à la recherche d'asile (source confidentielle).

⁷⁹ L'acte d'accusation dans l'Affaire *Procureur c. Nshogoza*, un enquêteur accusé au Rwanda et transféré au TPIR, a été publié en mi-mai 2008.

Rwanda ... et du génocide. Maintenant que la preuve a été découverte, elle peut être évaluée par les scientifiques et les historiens même si cela ne peut pas changer le résultat préétabli du Tribunal.

Et, peut-être, ceci se révélera être la plus grande contribution que le TPIR a fait pour le développement de la « justice internationale ». Et, si des archives historiques plus exactes fournissent les bases pour le partage de responsabilité dans la tragédie indéniable du Rwanda, un processus de « réconciliation » style Afrique du Sud, pourrait être possible au Rwanda. Cependant, si le TPIR réussit à coller la responsabilité au seul camp des vaincus de la guerre du Rwanda à travers l'impunité judiciaire érigée, la probabilité d'une paix durable au Rwanda aura été volatilisée ... et une autre tragédie au Rwanda serait une conséquence prévisible.

Le rejet de l'impunité judiciaire érigée est non seulement nécessaire pour que justice soit accomplie à court terme, mais il est aussi nécessaire de prévenir, à long terme, la transformation des institutions légales en instruments politiques des puissants de ce monde. Pour ce qui concerne le Rwanda, « l'impunité judiciaire érigée » sera à coup sûr source de futur conflit créé par une reconstruction fautive de l'histoire. Dans l'absence d'admission d'au moins quelques responsabilités partagées, le TPIR aura parfaitement établi la base d'une future explosion de violence qui est la conséquence inévitable d'une paix imposée par la force et la puissance des acteurs extérieurs. Malgré les bonnes intentions des défenseurs des droits de l'homme, les nations puissantes ont manipulé le TPIR.

Ceci sera un héritage désastreux du TPIR, à moins que le Conseil de Sécurité insiste pour que son mandat soit accompli ... malgré l'intervention actuellement bien établie des deux de ses membres les plus puissants.

Prof. Peter Erlinder
President, ICTR-ADAD (*Association des Avocats de la Defence*), Arusha, TZ
ICTR Lead Counsel, Military-I Trial (*Prosecutor v. Ntabakuze*)
Past-President, National Lawyers Guild, New York, NY
c/o Wm. Mitchell College of Law
875 Summit Av.
St. Paul, MN 55105
[.erlinder@wmitchell.](mailto:.erlinder@wmitchell) / (651) 290-6384